Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Protection des espaces naturels et diagnostics écologiques

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : ville d'Evreux
- **Services de la collectivité associés** : service Environnement ; service Espaces Verts ; service Urbanisme
- **Partenaires financiers** : Agence de l'Eau Seine-Normandie ; État ; Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie
- **Partenaires techniques** : Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Seine ; Centre national de la propriété forestière (CRPF) ; Office national des forêts (ONF) ; Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL) ; DREAL Normandie ; Groupe mammalogique normand (GMN) ; Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ; associations de protection de la nature ; bureaux d'études naturalistes et urbanistes
- **Date de début du projet** : 01/01/2001
- **Date de fin** : 30/06/2019

OBJECTIFS

De par les services qu'ils rendent, la protection des écosystèmes est une priorité pour préserver la biodiversité mais également atténuer (captage et stockage du carbone) et adapter (protection contre les

tempêtes, les inondations, les glissements de terrain) les effets du changement climatique. C’est pourquoi, la ville d’Evreux s'est engagée depuis près de 20 ans dans la connaissance de la faune, la flore et les habitats naturels présents sur son territoire pour mettre en place des mesures de gestion et de préservation des espaces naturels.

Les inventaires et les diagnostics écologiques avaient pour but d’orienter les documents de planification et d'urbanisme de la ville et de la Communauté d’agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) : le schéma de cohérence territoriale (SCOT, 112 communes) et le Plan local d’urbanisme intercommunale (PLUi, 74 communes) étant actuellement en cours de finalisation.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Les études faune-flore-habitats ont été menées grâce au partenariat avec des associations de protection de la nature, les services de l'État, la région Normandie, les services du département de l'Eure, les services de la collectivité ou de l’agglomération, les communes membres de l’EPCI, et les professionnels forestiers. Elles ont été portées par la ville, avec le soutien de son agglomération.

- Le programme d'études « réseau de mares communales », initié en 2009 par la ville d’Evreux, a été élargi aux communes de l’agglomération. Plus de 1 000 mares sont aujourd'hui identifiées et suivies. Le programme, complété par des diagnostics écologiques sur les landes sèches atlantiques, a permis d'étendre la zone Natura 2000 sur la ville d'Evreux de 107 ha à près de 300 ha.
- Les inventaires naturalistes des milieux forestiers publics et privés réalisés, dans le cadre de l’élaboration de la Charte forestière, ont permis de mettre en place un classement Espace Boisé Classé (EBC) au titre du PLU. Ce classement est le fruit d’un travail réalisé avec le monde forestier.
- L'étude de la station d'Airelle du Mont Ida a motivé l’étendu de l'arrêté de protection de biotope pour l’espèce du même nom (2018).
- Les études sur les coteaux d'Evreux ont été l’occasion de déclasser d’ancienne zones à urbaniser (zone AU) en zone naturelle (zone N), en espaces naturels sensibles (ENS) 27 et en zone Natura 2000.
- Les études hydrologiques ont permis de déterminer un cheminement préférentiel de continuité écologique et de classer deux secteurs du cours d’eau en réserve biologique intégrale (RBI).
- Le suivi des populations de chiroptères, mené chaque année par le groupe mammalogique normand et les employés communaux, a mis en évidence des secteurs d’intérêt qui ont été classés en zone N. Certaines cavités ont été rattachées au site Natura 2000 et/ou bénéficiées d’aménagements pour les chiroptères (exemple : pose de grille...).

Ces inventaires naturalistes, études hydrologiques et diagnostics écologiques ont également permis :

- l'identification des liens fonctionnels entre les divers milieux naturels et les micros ou macro-corridors à préserver dans le cadre des documents d'urbanisme (exemple : étude du réseau de mares pour élaboration d’une trame bleue) ;
- dans le cadre du PLUi, d’enclencher un travail de concertation avec les communes de l’EPCI qui a conduit réduire de 500 ha les zones AU, et de créer une OAP fixant des densités minimales l’urbanisation pour contrôler l’étalement.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

Cette politique de préservation et de restauration du bon fonctionnement des espaces naturels au cœur des quartiers périphériques de la ville favorise la résilience du territoire face aux aléas climatiques et risques naturels. Concernant ce dernier point, un travail de modélisation hydraulique fine de l’Iton a été réalisé dans le cadre de la protection des populations vis-à-vis du risque inondation.

Au-delà des politiques d’urbanisme et de planification, ces diagnostics et suivis écologiques sont exploités par la collectivité et ses partenaires pour la mise en œuvre des plans de gestion par type de milieu : pelouses sèches, prairies, forêts, berges et cours d’eau, mares (prise en compte du fonctionnement des écosystèmes et des usages de loisir, agricoles ou sylvicoles).

Enfin, la ville participe à des colloques et groupes de travail thématiques pour diffuser ses résultats et aider d'autres collectivités dans leurs démarches.

Coordonnées

Evreux

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Olivier BOURHIS, directeur des paysages, de la nature et des espaces verts

obourhis@evreux.fr

02 32 31 73 30